

Une réforme, vraiment?

Autor(en): **F.R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralions plus : bien vivre son âge**

Band (Jahr): - **(2014)**

Heft 60

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-831344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

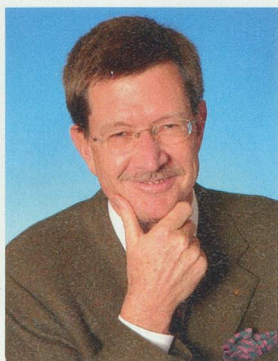
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une réforme, vraiment?

Pour faire face au vieillissement d'une population qui aura besoin de toucher des rentes plus longtemps, Berne a un projet ambitieux et contesté. Pour ou contre?



«A terme, l'âge de la retraite devra être augmenté de deux à trois ans...»

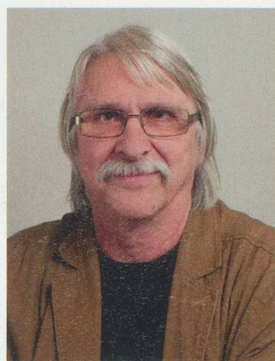
Wolfgang Martz
Vice-président
de l'Union patronale suisse

A l'heure où la Suisse doit composer avec une population qui vit plus longtemps et percevra ainsi des rentes à plus long terme, une énième révision de l'AVS semble s'imposer. Le Conseil fédéral a donc adopté les axes de la réforme «Prévoyance-vieillesse 2020», destinée à maintenir le niveau actuel des prestations et à consolider le financement de cette institution, dont certains estiment que, sans changement, les caisses devraient composer avec un manque à gagner de 2 à 8 milliards de francs d'ici à une dizaine d'années.

Dans les grandes lignes défendues par le ministre socialiste de l'Intérieur Alain Berset, on retrouve, en tête, un âge de la retraite rehaussé à 65 ans pour les femmes, une flexibilité de

l'âge de la retraite, une limitation des retraites anticipées, et un ajustement à la baisse du taux de conversion du 2^e pilier, à savoir une baisse des rentes.

Une proposition qui ravit Wolfgang Martz, vice-président de l'Union patronale suisse: «En adoptant un seuil unique pour la retraite (NDLR: proposition refusée par le peuple en 2004), cela permettra d'équilibrer les comptes pour quelques années supplémentaires. Mais à terme, l'âge de la retraite de tous les salariés devra tendanciellement tendre à augmenter de deux à trois ans d'ici à environ trente ans. Certains pays européens ont déjà entamé ce processus. C'est mathématique, étant donné l'accroissement de l'espérance de vie et le déficit démographique au niveau des jeunes. En revanche, ce serait mieux d'atteindre cet objectif par une flexibilisation de l'âge de la retraite que par une obligation légale valable pour tous. La prolongation d'une carrière devrait être soutenue par une évolution similaire du 2^e pilier et des encouragements et mesures auprès des employeurs.» Wolfgang Martz voit en outre dans le vote populaire tendant à limiter l'afflux de main-d'œuvre étrangère un facteur aggravant: «Cette votation aura pour conséquence une sensible diminution de la progression des recettes de l'AVS. De fait, le besoin de maintenir à leur poste les gens formés et encore productifs augmentera. Si cet équilibre entre les moyens et les prestations n'arrive pas à s'établir, un financement transitoire extérieur par le biais de la TVA s'imposera.» **◦ F.R.**



«Tous les pronostics qui annonçaient la mort de l'AVS se sont révélés faux.»

Fernand Quartenoud
Service de la communication
de l'Union syndicale suisse

L'Union syndicale suisse (USS) ne veut pas entendre parler de baisse des prestations, comme l'impliquerait par exemple l'élévation de l'âge de la retraite des femmes. «Bien au contraire, il faut en discuter aujourd'hui d'une amélioration des prestations. Ensemble, les rentes des 1^{er} et 2^e piliers ne permettent actuellement pas de maintenir le niveau de vie antérieur. L'AVS doit donc être renforcée, comme le veut l'initiative AVSplus, explique le syndicaliste Fernand Quartenoud. Pour des petits et moyens revenus, c'est la prévoyance vieillesse la plus efficiente. Cela s'explique par son mode de financement social et ingénieux: comme les rentes sont plafonnées, mais pas les cotisations, les hauts revenus contribuent substantiellement au

financement. Et ce financement est sûr, puisque les cotisations sont basées sur la productivité et les salaires qui en découlent. Raison pour laquelle tous les pronostics qui annonçaient la mort de l'AVS se sont révélés faux. Il n'a été nécessaire d'augmenter qu'une seule fois les sources de financement de l'AVS via la TVA, alors que le nombre des bénéficiaires n'a cessé de croître et celui des cotisants baissait constamment. Si un financement supplémentaire devient nécessaire, il sera temporaire puisque l'évolution démographique se renversera à nouveau...» Pour l'USS, le relèvement de l'âge de la retraite aggraverait la situation des personnes proches de la fin de leur vie professionnelle. «Le marché du travail ne serait d'ailleurs pas en mesure d'absorber cette main-d'œuvre supplémentaire, ajoute Fernand Quartenoud. Les milieux patronaux refusent d'engager des travailleurs et travailleuses âgés, voire s'en «débarrassent» avant l'âge ordinaire de la retraite. Enfin, beaucoup de ces personnes ne sont souvent pas en mesure de travailler jusqu'à l'âge de la retraite, car leur santé ne le leur permet plus.»

L'USS craint aussi une influence négative du «oui» à l'initiative sur l'immigration de l'UDC. «Si les bilatérales tombent, cela aura des effets négatifs sur le développement économique. Ce qui ira de pair avec une stagnation, voire une baisse des recettes de l'AVS. Les besoins d'un financement supplémentaire se feront alors rapidement sentir. Si cette initiative n'est pas mise en œuvre intelligemment, le système de financement de l'AVS sera en danger.» **◦ F.R.**